

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME

COMMUNE DE MONTENDRE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

Convocation du 31 mars 2016 – Transmise le 31 mars 2016 – Affichée le 31 mars 2016

* * * * *
_ _ _ _ _

L'an deux mil seize, le quatre avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Bernard LALANDE.

PRESENTS : MM LALANDE B., GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., LATHIERE M., TUGAS M-N., POUJADE L., GLEIZES-NOCENTINI E., DEFAYE D., GERVAIS J., BOULLE C., MAIMBOURG S., LAUZEL N., LATHIERE-JOLY R., GRUEL M., CRIARD-HERAUD J., PERRAULT A-L. (à partir du point n° 2).

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. François-Xavier CAILLET (Pouvoir à Madame Marie GRUEL), M. Jean-Pierre BOURDELAUD (Pouvoir à Monsieur Yves POUJADE), Mme Céline BRIAUD (Pouvoir à Madame Elisabeth DIEZ), Mme FABIEN-BOURDELAUD Isabel (Pouvoir à Monsieur Bernard LALANDE), Mme Sandra NICOLLE (Pouvoir à Monsieur Patrick GIRAUDEAU), M. Didier PIEFORT (Pouvoir à Monsieur Michel LATHIERE).

Madame Elisabeth GLEIZES-NOCENTINI est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 1^{er} février 2016. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 017240DE040420161 :

ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES ANNEE 2015 :

Monsieur le Maire présente le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par la Commune en 2015 sur son territoire, en application de l'article L-2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance,

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Prend acte** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par la Commune en 2015 (voir état ci-dessous) qui sera annexé au compte administratif 2015

ETAT DES ACQUISITIONS ET CESSIIONS IMMOBILIERES ANNEE 2015						
DESIGNATION DU BIEN	REFERENCE CADASTRALE	ORIGINE DE PROPRIETE	IDENTITE DU CEDANT	IDENTITE DE L'ACHETEUR	CONDITIONS DE LA CESSIION	MONTANT
ACQUISITIONS A TITRE ONEREUX						
Terrain nu	Section AV n° 1 et 2 – Landes de Trignac	Acte notarié du 14 Mai 1976 reçu par Maître PEYRET, alors Notaire Associé à Jonzac	Mr et Mme Franck MAURICE	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 13 Octobre 2014 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	5 000 €
Terrain nu	Section AS n° 804 Aux Châtaigniers	Acte notarié du 20 Novembre 2000 reçu par Maître PEYRET, alors Notaire Associé à Montendre	Mr Jean-Claude MAGNAN	COMMUNE DE MONTENDRE	Acta notarié du 13 Octobre 2014 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	944 €
Terrain nu	Section C n° 372 La Maissonette	Acte notarié du 17 Février 1973 reçu par Maître DUMONTET, Notaire à Montendre	Mme Monique GUERINEAUD	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 15 Décembre 2014 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	678 €
Terrain nu	Section AS n° 174 et 175 Le Pas de la Vergnée	Acte notarié du 20 Septembre 2012 reçu par Maître PETIT, Notaire à Bourg s/ gironde	Mr Jean-Paul RUDOR	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 26 Janvier 2015 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	1 400 €
Terrain nu	Section AI n° 28 La Devallée	Acte notarié du 23 Février 1994 reçu par Maître POULIN Notaire à Cenon	Consorts LABOURY	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 18 Avril 2015 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	71 575 €
Terrain nu	Section 456 B n° 1071 – 1081 et 1093 La Martinelle et Croix Gente	Acte notarié du 6 Décembre 1972 reçu par Maître BARRE, Notaire à Mirambeau	Mme Francine BIJOU	COMMUNE DE MONTENDRE	Acte notarié du 6 Mars 2015 dressé par Maître FIEUZET, Notaire à Montendre	661,07 €

DELIBERATION n° 017240DE040420162 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune, dressé par Monsieur Bernard LALANDE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	17	Mr LALANDE sortant et ne participant pas au vote
Contre	2	Mme Marie GRUEL (M. François-Xavier CAILLET)
Abstention	3	Mmes Janique CRIARD-HERAUD, Roseline LATHIERE-JOLY et Anne-Laure PERRAULT
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	639 439,04	0	0	253 415,03	639 439,04	253 415,03
Opérations de l'exercice	878 951,82	1 262 721,63	3 145 423,59	3 754 404,00	4 024 375,41	5 017 125,63
TOTAUX	1 518 390,86	1 262 721,63	3 145 423,59	4 007 819,03	4 663 814,45	5 270 540,66
Résultats de clôture	255 669,23	0	0	0	0	606 726,21
Restes à réaliser	579 018,69	168 407,00	0	0	579 018,69	168 407,00
TOTAUX CUMULES	2 097 409,55	1 431 128,63	3 145 423,59	4 007 819,03	5 242 833,14	5 438 947,66
RESULTATS DEFINITIFS	666 280,92			862 395,44		196 114,52

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE040420163 : COMPTE DE GESTION 2015 COMMUNE:

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	18	
Contre	2	Mme Marie GRUEL (M. François-Xavier CAILLET)
Abstentions	3	Mmes Janique CRIARD-HERAUD, Roseline LATHIERE-JOLY et Anne-Laure PERRAULT
Vote	Majorité	

- D

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE040420164 : AFFECTATION DU RESULTAT :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
- constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de **862 395,44 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	18	
Contre	2	Mme Marie GRUEL (M. François-Xavier CAILLET)
Abstention	3	Mmes Janique CRIARD-HERAUD, Roseline LATHIERE-JOLY et Anne-Laure PERRAULT
Vote	Majorité	

- Décide d'affecter le résultat comme suit :

Un excédent de fonctionnement de :	608 980,41 €
Un excédent reporté de :	253 415,03 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	862 395,44 €
Un déficit d'investissement de :	255 669,23 €
Un déficit des restes à réaliser de :	410 611,69 €
Soit un besoin de financement de :	666 280,92 €
Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 comme suit :	
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 EXCEDENT	862 395,44 €
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	662 280,92 €
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	196 114,52 €
Résultat d'investissement reporté (001) DEFICIT :	
	255 669,23 €

DELIBERATION n° 017240DE040420165 : FISCALITE DIRECTE LOCALE – DECISION EN MATIERE DE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311-11 et suivants, L 2312-1, L 2331-3 et suivants,

Vu l'Etat fiscal n° 1259 portant notification des bases des taxes directes locales,

Compte tenu de la baisse importante des dotations de l'Etat, Monsieur le Maire propose une augmentation des taux d'imposition de 3 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	18	
Contre	4	MM. Janique CRIARD-HERAUD, Marie GRUEL (François-Xavier CAILLET) et Roseline LATHIERE-JOLY
Abstentions	1	Mme Anne-Laure PERRAULT
Vote	Majorité	

- **DECIDE** d'augmenter les taux d'imposition de 3 %,
- **FIXE** les taux des taxes locales directes pour l'année 2016 comme suit :

TAXES	TAUX 2015	TAUX VOTES 2016	BASES D'IMPOSITION 2016	PRODUIT FISCAL CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	16,81 %	17,31 %	3 243 000	561 363
Taxe Foncière (bâti)	25,45 %	26,25 %	2 832 000	742 267
Taxe Foncière (non bâti)	45,72 %	47,09 %	66 200	31 174
Cotisation Foncière des Entreprises	22,38 %	23,05 %	646 000	148 903
TOTAL DU PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES				1 483 707

- **PRECISE** que les produits des taxes directes locales sont inscrits à l'article 7311 du budget primitif 2016.

DELIBERATION n° 017240DE040420166 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	18	
Contre	2	Mme Marie GRUEL (M. François-Xavier CAILLET)
Abstention	3	Mmes Janique CRIARD-HERAUD, Roseline LATHIERE-JOLY et Anne-Laure PERRAULT
Vote	Majorité	

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2016 :

Investissement :

Dépenses : 1 839 350,05 €

Recettes : 2 249 961,74 €

Fonctionnement :

Dépenses : 3 841 978,52 €

Recettes : 3 841 978,52 €

Pour rappel, total budget 2016 :

Investissement

Dépenses : 2 418 368,74 €(dont 579 018,69 € de RAR)

Recettes : 2 418 368,74 €(dont 168 407,00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 3 841 978,52 €

Recettes : 3 841 978,52 €

DELIBERATION n° 017240DE040420167 : OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du lotissement du Pontignac, dressé par Monsieur Bernard LALANDE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	Mr LALANDE sortant et ne participant pas au vote
Contre		
Abstentions		
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement du Pontignac, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	13 182,52		0,70	0	13 183,22	0
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	13 182,52	0	0,70	0	13 183,22	0
Résultats de clôture	13 182,52		0,70		13 183,22	0
Restes à réaliser	0	0				
TOTAUX CUMULES	13 182,52		0,70		13 183,22	
RESULTATS DEFINITIFS	13 182,52		0,70		13 183,22	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE040420168 : COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE040420169 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 LOTISSEMENT DU PONTIGNAC :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		

Vote	Unanimité	
------	-----------	--

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2016 :**

Investissement :

Dépenses 26 365,04 €

Recettes : 26 365,04 €

Fonctionnement :

Dépenses : 26 365,74 €

Recettes : 26 365,74 €

DELIBERATION n° 017240DE0404201610 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du lotissement du Clos de la Mauve, dressé par Monsieur Bernard LALANDE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	Mr LALANDE sortant et ne participant pas au vote.
Contre		
Abstentions		
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement du Clos de la Mauve, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	122 904,06	0	0	116 212,92	122 904,06	116 212,92
Opérations de l'exercice	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	122 904,06	0	0	116 212,92	122 904,06	116 212,92
Résultats de clôture	122 904,06			116 212,92	122 904,06	116 212,92
Restes à réaliser	0	0				
TOTAUX CUMULES	122 904,06	0	0	116 212,92	122 904,06	116 212,92
RESULTATS DEFINITIFS	122 904,06			116 212,92	6 691,14	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE0404201611 : COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE0404201612 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 LOTISSEMENT DU CLOS DE LA MAUVE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- **Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif pour l'exercice 2016 :**

Investissement :

Dépenses 245 808.12 €

Recettes : 245 808,12 €

Fonctionnement :

Dépenses : 264 116,98 €

Recettes : 264 116,98 €

DELIBERATION n° 017240DE0404201613 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015 LOTISSEMENT TIVOLI :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Yves POUJADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du lotissement Tivoli, dressé par Monsieur Bernard LALANDE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	Mr LALANDE sortant et ne participant pas au vote.
Contre		
Abstentions		
Vote	Majorité	

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du lotissement Tivoli, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	0	0	0	0	0	0
Opérations de l'exercice	2 967,90	0	2 967,94	2 967,90	5 935,84	2 967,90
TOTAUX	2 967,90	0	2 967,94	2 967,90	5 935,84	2 967,90
Résultats de clôture	2 967,90		0,04		2 967,94	
Restes à réaliser	0	0				
TOTAUX CUMULES	2 967,90	0	2 967,94	2967,90	5 935,84	2 967,90
RESULTATS DEFINITIFS	2 967,90		0,04		2 967,94	

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DELIBERATION n° 017240DE0404201614 : COMPTE DE GESTION 2015 LOTISSEMENT TIVOLI :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par la receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes sont exacts :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION n° 017240DE0404201616 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter les subventions aux associations selon les modalités énumérées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT	POUR	ABSTENTION	PRECISION	DECISION
A.D.P.C. 17 - SECOURISTES	316	23			Unanimité
ADOT (don d'organes)	65	23			Unanimité
AMICALE CHARDAISE	349	21		MM. Bernard LALANDE et Patrick GIRAUDEAU s'abstenant pour le compte d'Isabel Fabien-Bourdelaud et Jean-Pierre Bourdelaud.	Majorité
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	316	23			Unanimité
AMICALE MONTENDRAISE DE PETANQUE	243	23			Unanimité
ARTS MARTIAUX	1 003	23			Unanimité
ASSOCIATION ANCIENS SAPEURS POMPIERS	86	23			Unanimité

ASSOC COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE	70	23			Unanimité
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE (UNSS)	190	23			Unanimité
ASSOCIATION A'DONF	950	23			Unanimité
ASSOCIATION CLAP MONTENDRE	190	23			Unanimité
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE	497	23			Unanimité
ASSOCIATION DAKATCHIZ	143	23			Unanimité
ASSOCIATION ENTRAIDE ET SOLIDARITE BANQUE ALIMENTAIRE	236	22		Monsieur Ludovic Poujade sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote	Majorité
ASSOCIATION ENTRAIDE ET SOLIDARITE	6 000	22		Monsieur Ludovic Poujade sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote	Majorité
CERCLE GENEALOGIQUE	371	23			Unanimité
CHAMBRE DES METIERS	190	23			Unanimité
CHOEUR MONS ANDRONIS	211	23			Unanimité

CLUB DE YOGA ENERGIE II	41	23			Unanimité
COMITE DE JUMELAGE DE SULZ AM NECKAR	475	23			Unanimité
CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	364	19		MM. Christophe BOULLE, Nathalie LAUZEL, Stéphanie MAIMBOURG sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote et Monsieur Patrick GIRAUDEAU s'abstenant pour la compte de Mme Sandra NICOLLE.	Majorité
COUTUMES ET TRADITIONS	193	23			Unanimité
DROSERS DE MONTENDRE	400	23			Unanimité
ENTENTE CYCLISTE DES 3 MONTS	430	23			Unanimité
FEDERAT ANCIENS D'ALGERIE (FNACA)	94	23			Unanimité
FOOTBALL CLUB MONTENDRAIS	3 167	23			Unanimité
FORME ET DETENTE	105	23			Unanimité
GAULE DES JOYEUX MONTENDRAIS	371	23			Unanimité

GOLF CLUB DE MONTENDRE	2 735	23			Unanimité
LA MACHINE A BULLES	1 425	23			Unanimité
LECTURE@MEDIA	475	23			Unanimité
LES CANNES MAJORS	200	23			Unanimité
LIGUE CONTRE LE CANCER	128	23			Unanimité
LYRE MONTENDRAISE	900	23			Unanimité
LA MAISON POP (Rythmes scolaires)	17 007	22		Monsieur Michel LATHIERE s'abstenant pour le compte de Monsieur Didier PIEFORT	Majorité
LA MAISON POP	54 168	22		Monsieur Michel LATHIERE s'abstenant pour le compte de Monsieur Didier PIEFORT	Majorité
MAMIE PAPI CLUB	412	23			Unanimité
ASSOC ORPHELINAT ET ŒUVRES MEDAILLES MILITAIRES	64	23			Unanimité
MONTENDRE TRIATHLON	528	23			Unanimité
MOTO-CLUB MONTENDRAIS	707	23			Unanimité

MUTILES DU TRAVAIL	41	23			Unanimité
RANDONNEURS DE LA LIVENNE	190	23			Unanimité
ROLLER SPORT MONTENDRAIS	310	23			Unanimité
SERIAL AZIMUT	190	23			Unanimité
TENNIS CLUB	216	23			Unanimité
UNION DES D.D.E.N.	94	23			Unanimité
TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS ALLOUEES	96 856 €				

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2016.

DELIBERATION n° 017240DE0404201617 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'affecter les subventions exceptionnelles aux associations selon les modalités énumérées ci-après :

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT	POUR	ABSTENTION	PRECISION	DECISION
A'DONF (Ecole musique)	1 738	23			Unanimité
A'DONF (Organisation FREE MUSIC)	4 513	23			Unanimité
AERO CLUB MONTENDRE MARCILLAC (particip brevet d'initiation à l'aéronautique)	240	23			Unanimité
AMICALE DE PETANTQUE (Grand Prix de la Ville)	609	23			Unanimité
ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS (manifestation au château)	16 000	23			Unanimité
ASSOC LES 3 PETITS LUTINS DES 3 MONTS (RAM)	8 805	23			Unanimité
ASSOCIATION MAMUSE ET MEDUQUE (Maison petite enfance)	67 918	21		MM. Chirstophe BOULLE et Stéphanie MAIMBOURG sortant et ne prenant part ni au	Majorité

				débat, ni au vote	
ASSOC SPORTIVE ECOLE PUBLIQUE MIXTE (Projets éducatifs)	5 000	23			Unanimité
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE (Projets éducatifs)	1 997	22		Mme Elisabeth DIEZ sortant et ne prenant part ni au débat, ni au vote	Majorité
COMITE JUMELAGE SULZ (40 ^{ème} anniversaire jumelage)	6 600	23			Unanimité
COMITE JUMELAGE ONDA (participation soirée)	50	23			Unanimité
GOLF CLUB (animation collège + école)	3 990	23			Unanimité
LA MACHINE A BULLES (Festival de Théâtre)	903	23			Unanimité
SERIAL AZIMUT (Organisation raid)	903	23			Unanimité
TEAM SENSAS (Ecole pêche)	190	23			Unanimité
TENNIS CLUB (Ecole)	1 000	23			Unanimité
ENTENTE CYCLISTE DES 3 MONTS (Ecole)	570	23			Unanimité
TOTAL SUBVENTIONS	121 026 €				

EXCEPTIONNELLES		
------------------------	--	--

DELIBERATION N° 017240DE0404201618 :

CONVENTION A PASSER AVEC LE SDEER TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC MAISON DE LA ROCHEFOUCAULD AU CHATEAU ET INTEGRATION DE CES TRAVAUX :

Monsieur le Cinquième Adjoint rappelle qu'en 2014, le SDEER a fait procéder, à la demande de la Commune de Montendre, à divers travaux neufs sur le réseau d'éclairage public 2014 dans le cadre du chantier de la mise en lumière de la Maison de la Rochefoucauld au château pour un montant de travaux de 33 702,42 euros. Le SDEER participant à hauteur de 50 % soit 16 851,21 €.

Les travaux étant réalisés, il convient d'adopter la convention avec le SDEER prévoyant le remboursement de la participation de la Commune d'un montant de 16 851,21 € sous forme d'emprunt en 5 annuités de 3 370,24 € et en même temps intégrer ces travaux dans la comptabilité de la Commune.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte la convention avec le SDEER prévoyant le remboursement de la somme de 16 851,21 euros en 5 annuités de 3 370,24 euros à compter du 1^{er} août 2016 jusqu'au 1^{er} août 2020, correspondant à la participation de la Commune pour ces travaux.
- Accepte d'intégrer ces travaux dans la comptabilité communale et précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION N° 017240DE0404201619 :

CONVENTION A PASSER AVEC LE SDEER POUR DIVERS TRAVAUX NEUFS D'ECLAIRAGE PUBLIC BOULEVARD DE SAINTONGE ET INTEGRATION DE CES TRAVAUX :

Monsieur le Cinquième Adjoint rappelle qu'en 2014, le SDEER a fait procéder, à la demande de la Commune de Montendre, à divers travaux neufs sur le réseau d'éclairage public 2014 pour le remplacement de 5 candélabres vétustes Boulevard de Saintonge pour un montant de travaux de 2 055,94 euros. Le SDEER participant à hauteur de 50 % soit 1 027,97 €.

Les travaux étant réalisés, il convient d'adopter la convention avec le SDEER prévoyant le remboursement de la participation de la Commune d'un montant de 1 027,97 € sous forme d'emprunt en 5 annuités de 342,66 € et en même temps intégrer ces travaux dans la comptabilité de la Commune.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte la convention avec le SDEER prévoyant le remboursement de la somme de 1 027,97 euros en 5 annuités de 342,66 euros à compter du 20 mai 2016 jusqu'au 20 mai 2018, correspondant à la participation de la Commune pour ces travaux.
- Accepte d'intégrer ces travaux dans la comptabilité communale et précise que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0404201620 : ACQUISITION DE LA GARE ET DU TERRAIN DES ANCIENS QUAIS DE CHARGEMENT :

Le Maire explique qu'en mai 2015, la SNCF a fait part à la Commune de Montendre de son intention de fermer la Gare et de ne maintenir qu'une borne interactive de vente de billets sur le quai.

Partant du principe que le maintien d'un service de vente des billets sur la gare de Montendre était indispensable afin de permettre aux personnes de bénéficier de conseils et aux usagers ne disposant pas ou n'étant pas en capacité de recourir aux systèmes d'achat liés à internet, des discussions ont été entamées avec la SNCF et les services de l'Etat. Le maintien d'un point de vente est d'autant plus important pour le territoire que la création de la grande Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes va certainement pouvoir générer une augmentation des liaisons TER entre Montendre et Bordeaux et que notre secteur a désormais intégré la couronne péri-urbaine de Bordeaux. L'offre de transport et l'accès à ce service au public constituent un enjeu fort pour le développement de notre territoire.

Il en est ressorti, d'une part, qu'il était possible de maintenir un dispositif de vente de billets géré par un opérateur tiers à la SNCF et que le bâtiment de la gare était actuellement sous-exploité et pouvait accueillir des services complémentaires aujourd'hui non accessibles ou difficilement accessibles, non seulement aux Montendrais mais plus largement aux habitants du Sud Saintonge, dans un bâtiment déjà accessible aux personnes en situation de handicap.

Un projet de Maison des Services au Public est ainsi en cours de réflexion avec des partenaires institutionnels type MSA, CAF, Pôle Emploi, etc. afin de développer l'offre de service aux habitants du territoire tout en maintenant un point de vente de billets sur Montendre. Les « maisons de services au public » (MSAP) sont des espaces mutualisés de services au public. Elles délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention des habitants de tous les territoires. Dans ce lieu unique, les usagers – particuliers ou professionnels – accèdent aux premières informations et orientations grâce à un ou des animateurs-médiateurs.

364 Maisons de services au public, réparties dans 67 départements métropolitains, fonctionnaient au 31 août 2015. En ce qui concerne la commune de Montendre, la coordination des services de la MSAP serait assurée par le Centre Social et Socio-Culturel La Maison Pop qui pourrait du même coup continuer à assurer ses missions dans des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour pouvoir poursuivre les discussions avec ces partenaires potentiels, il est nécessaire que la Commune de Montendre dispose de la maîtrise foncière des locaux de Gare.

Sur la base de ces deux objectifs, des négociations ont été engagées avec les services concernés de la SNCF pour le rachat des locaux de la gare par la Commune et l'acquisition d'une portion de 11 316 m² de la parcelle AS n° 814 correspondant en majeure partie au terrain d'emprise des anciens quais de chargement de transport de marchandise et au bâtiment de la gare lui-même.

L'inclusion du terrain d'emprise des anciens quais de chargement permettra, à terme :

- d'améliorer le stationnement sur le secteur de la gare de manière à faciliter l'accès aux usagers du train et de la Maison des Services Publics ;
- en cas de développement des lignes de bus interurbaines qui pourrait se produire dans le cadre du développement de ce secteur d'y concevoir une gare routière ;
- d'embellir l'accès au site du lac, la parcelle étant aujourd'hui en friche.

Pour pouvoir initier concrètement ce projet, il est nécessaire que la Commune procède à l'acquisition du bâtiment de la Gare et d'une portion de 11 316 m² de la parcelle cadastrée section AS n° 814 décrite ci-dessus au vu de l'avis du service des Domaines et selon les conditions suivantes :

- valeur du bâtiment : 60 000 € ;
- valeur du terrain : 10 000 € ;
- frais de libération (travaux de déconnexion des infrastructures liées à la gestion de l'activité et du domaine public ferroviaire à la charge de l'acquéreur) : 20 000 € ;
- soit un prix d'acquisition global de 90 000 € ;
- frais afférents à la vente à la charge de la Commune de Montendre.

Il est par ailleurs nécessaire de décider du principe du lancement d'une Maison des Services au Public au sein de ces locaux.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention	1	Mme Janique CRIARD-HERAUD
Vote	Majorité	

- Décide d'acquérir les locaux de la gare SNCF de Montendre et d'une portion de 11 316 m² de la parcelle cadastrée section AS n° 814 correspondant au terrain d'emprise de la gare et aux anciens quais de chargement de marchandises selon les conditions suivantes :
 - valeur du bâtiment : 60 000 € ;
 - valeur du terrain : 10 000 € ;
 - frais de libération (travaux de déconnexion des infrastructures liées à la gestion de l'activité et du domaine public ferroviaire à la charge de l'acquéreur) : 20 000 € ;
 - soit un prix d'acquisition global de 90 000 € ;
 - frais afférents à la vente à la charge de la Commune de Montendre.

- Décide du principe de la création d'une Maison des Services Publics au sein du bâtiment de la gare afin d'assurer le maintien d'un accueil physique de vente de billets de train dans ces locaux et le développement de l'accès à différents opérateurs institutionnels de Service Public pour la population de son bassin de vie ;

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0404201621 : ACQUISITION DES ANCIENS LOCAUX DE LA RESE :

Monsieur le Maire explique que le nouveau siège Sud Saintonge de la Régie d'Exploitation du Service des Eaux est à présent aménagé dans de nouveaux locaux situés sur la zone d'activité environnementale de la Briqueterie.

Les anciens locaux de la RESE, situés 22 rue des Genêts, ne sont donc désormais plus affectés à ce service et ont été proposés à la vente à la Commune de Montendre par la RESE.

Ils comprennent 4 bureaux, un grand espace d'accueil, des vestiaires, une cuisine réfectoire, l'ancien logement de fonction du Directeur d'Agence (grand F4) au sein duquel il est prévu d'accueillir une famille de réfugiés syrienne et 9 garages dont 5 sont aujourd'hui loués au prix de 53,75 € par mois chacun.

Ces locaux ont été estimés par le service des Domaines au prix de 210 000 €. Après négociation, le Syndicat des Eaux de Charente Maritime est prêt à les céder au prix de 175 000 € payable en 5 annuités de 35 000 €.

L'acquisition de ce bâtiment dans ces conditions apparaît intéressante pour la Commune dans la mesure où elle lui permettra

- de relocaliser et centraliser les activités des différentes troupes de théâtre associatives dans ces locaux lorsque les travaux de création du cinéma seront lancés, l'aile du Centre Culturel François Mitterrand devant accueillir ce nouvel établissement abritant aujourd'hui les répétitions théâtrales ;

- de disposer de bureaux qui pourront soit accueillir de nouvelles activités, soit permettre de relocaliser des activités existantes dans des locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite dans le cadre des obligations incombant à la Commune en la matière.

Il est donc proposé de procéder à l'acquisition de ces locaux par la Commune.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'acquérir les locaux anciens locaux de la RESE sis au 22 rue des Genêts à Montendre ainsi que leur terrain d'emprise (parcelle cadastrée section AH n° 71 d'une superficie de 2 318 m²) au prix de 175 000 € ;
- Précise que ce prix sera payé en 5 annuités de 35 000 € chacune ;
- Précise que les frais afférents à cette vente seront à la charge de la Commune de Montendre ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0404201622 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR L'AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE CONTENEURS ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF :

Monsieur le Premier Adjoint rappelle que, par délibération n° 017240DE150620159 en date du 15 juin 2015, le Conseil Municipal avait décidé de l'acquisition d'une portion de 14,5 m² environ de la parcelle cadastrée section AS n° 36 auprès de Monsieur Christian Grégoire, domicilié 18 route de Jussas.

Cette acquisition avait pour objectif de permettre l'aménagement d'une aire de 3 conteneurs ordures ménagères et tri sélectif pour gérer la collecte des déchets des riverains de l'impasse privée desservant les habitations situées au lieu-dit Les Châtaigniers.

Après bornage, il s'avère que la surface finalement nécessaire au projet est de 14 m² mais empiète sur deux parcelles, la parcelle AS n° 36, appartenant à Monsieur GREGOIRE, et la parcelle n° AS n° 35, cette dernière étant la propriété de Madame Martine PIEFORT et Monsieur Didier PIEFORT, domiciliés au 16 route de Jussas.

Au vu de ces éléments, il a été convenu :

- avec Monsieur Christian GREGOIRE, domicilié 18 route de Jussas à Montendre, qu'il cède à la Commune de Montendre, pour l'euro symbolique, une portion de 4 m² de la parcelle AS n° 36 ;

- avec Monsieur et Madame PIEFORT, domiciliés 16 route de Jussas à Montendre, qu'il cède à la Commune, pour l'euro symbolique, une portion de 10 m² de la parcelle cadastrée AS n° 35.

En contrepartie, la Commune de Montendre devra assumer les frais liés à la vente.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	22	
Contre		
Abstention	1	Monsieur Michel LATHIERE s'abstenant pour le compte de Monsieur Didier PIEFORT
Vote	Majorité	

- Accepte de faire l'acquisition d'une portion de 4 m² de la parcelle AS n° 36, propriété de Monsieur Christian GREGOIRE, pour le prix d'un euro aux conditions présentées ci-dessus ;
- Accepte de faire l'acquisition d'une portion de 10 m² de la parcelle AS n° 35, propriété de Monsieur et Madame PIEFORT, pour le prix de l'euro symbolique aux conditions présentées ci-dessus ;
- Précise que les frais afférents à cette vente seront à la charge de la Commune de Montendre ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0404201623 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT RURAL :

Monsieur le Cinquième Adjoint expose que les statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 06-393-DRCL-B2 du 27 janvier 2006.

Aux termes de l'article L 2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le SDEER, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour le compte de ses communes membres, n'a vocation qu'à émettre un avis sur le projet de création d'infrastructures de charge de véhicules électriques ou hybrides rechargeables lorsqu'un tel projet est déployé sur son territoire par une collectivité en application de l'article L 2224-37 du CGCT.

Cet article dispose que, « sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables », les communes pouvant transférer cette compétence « aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité ».

Les statuts du SDEER ne lui permettent actuellement pas d'exercer cette compétence pour le compte des collectivités qui souhaiteraient la lui transférer.

C'est pourquoi, lors de sa réunion du 10 avril 2015, le Comité Syndical du SDEER a décidé de modifier ces statuts afin d'y ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge des véhicules électriques. Cela implique de modifier les statuts de la manière suivante :

- après le deuxième alinéa de l'article 2, il convient d'insérer la phrase suivante : « Le Syndicat exerce, sur demande des collectivités membres, les compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques. »
- renommer le c) de l'article 2 en d)
- Après le b) de l'article 2, insérer un nouveau paragraphe c) comme suit : « Dans les conditions mentionnées à l'article M 5112-16 du CGCT, le Syndicat exerce la compétence à caractère optionnel relative à l'infrastructure de charge du véhicule électrique et prévue à l'article L 2224-37 de ce même code : création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. »

Afin de permettre au SDEER d'exercer cette compétence optionnelle, il est proposé d'adopter le projet de statuts ainsi modifiés.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente maritime tel qu'il a été voté par son Comité syndical lors de sa séance du 10 avril 2015.
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0404201624 : MOTION POUR PREVENIR LES CONSEQUENCES, SUR LA COMMUNE DE LA SURPOPULATION DE SANGLIERS DANS L'ENSEMBLE DU CANTON DES 3 MONTS :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipale d'adopter la motion suivante :

Considérant l'arrêté préfectoral N°15- fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des animaux nuisibles en Charente-Maritime ;

Considérant l'importance des dégâts occasionnés par les sangliers sur l'ensemble du canton des Trois monts et sur la commune, qui ont conduit 150 victimes (agriculteurs, particuliers, collectivités) à se réunir le 12 mars dernier à Montendre pour la création de l'association des victimes du grand gibier ;

Considérant que des difficultés liées aux procédures, rappelées lors de la réunion du 15 janvier 2016 organisée par Monsieur Eric Jalon, Préfet de Charente-Maritime, n'ont pas permis de traiter le problème de surpopulation de l'espèce pendant la période d'ouverture de la chasse ;

Le Conseil municipal demande, compte tenu de la période critique qui s'annonce avec la nouvelle saison printanière :

- Une réponse d'urgence à la situation par la prolongation d'un mois de la période de chasse autorisée et la possibilité d'exercer le tir à l'affût lorsque les conditions le permettent.
- Une réponse pérenne pour prévenir les dégâts occasionnés par la surpopulation de l'espèce, tel que cela avait été évoqué par Monsieur le Préfet lors de la réunion du 15 janvier dernier, avec l'élaboration concertée d'un schéma de gestion cynégétique et un pilotage plus approprié de la gestion des bracelets.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte la motion exposée ci-dessus.
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0404201625 : QUARTIER TIVOLI – FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la première tranche des travaux de viabilisation des lots à bâtir du quartier TIVOLI en cours de création devant être prochainement achevée, il est nécessaire, pour pouvoir procéder à la commercialisation des terrains, que le Conseil Municipal en fixe le prix de vente, à l'exception du lot n° 1 que, par délibération du Conseil municipal n° 017240DE1612201214 en date du 16 décembre 2012, a décidé de céder à l'euro symbolique à l'EPD Les 2 Monts.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de fixer le prix de vente des lots du Quartier TIVOLI comme suit :

Numéro de lot	Superficie	Prix de vente
2	561 m ²	26 000 €
3	450 m ²	22 500 €
4	398 m ²	21 000 €
5	310 m ²	17 000 €
6	346 m ²	20 000 €
7	347 m ²	18 500 €
8	391 m ²	19 500 €
9	435 m ²	21 500 €
10	437 m ²	19 000 €
11	694 m ²	30 500 €
12	622 m ²	32 000 €
13	626 m ²	28 500 €
14	728 m ²	31 000 €
15	600 m ²	30 000 €
16	600 m ²	30 000 €
17	680 m ²	30 000 €
18	800 m ²	33 000 €
19	2 300 m ²	85 000 €

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'effet de commercialiser ces lots.

DELIBERATION n° 017240DE0404201626 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SOLARISATION DU BASSIN LUDIQUÉ :

Monsieur le Cinquième Adjoint explique qu'en partenariat avec le service énergie du Conseil Départemental de Charente Maritime, une étude a été menée sur la possibilité de mener des travaux de solarisation du Bassin ludique de manière à y réaliser des travaux d'économies d'énergie et de recourir à des dispositifs solaires thermiques tant pour la production d'eau chaude sanitaire que pour chauffer l'eau des bassins.

Actuellement, le bassin ludique est équipé de deux chauffe-eaux électrique d'une capacité de 1500 litres chacun et le chauffage de l'eau des bassins est assuré par deux résistances électriques d'une puissance de 45 kW chacune. Un sous-compteur a été mis en place en 2011 pour isoler les

consommations d'eau chaude sanitaire du site des consommations d'eau des bassins. Il en ressort une consommation de 380 litres d'eau chaude sanitaire par jour.

L'étude fait apparaître que les besoins en chaleur pour une saison sont de 154 760 kWh, ce qui fait du Bassin ludique le bâtiment le plus consommateur de la Commune en termes d'énergie primaire (399 280 kWh EP).

La mise en place d'une moquette ou tapis solaire de 300 m² de surface pour le chauffage de l'eau des bassins devrait permettre de réaliser 108 283 kWh d'économies d'énergie et ramener la consommation de cet équipement liée au chauffage des bassins à 44 527 kWh d'électricité.

Sur la base de l'étude du Conseil Départemental, un bureau d'ingénierie thermique et fluides a été missionné pour élaborer un projet de travaux de solarisation du Bassin ludique. Ce programme prévoit les travaux suivants :

- Création d'un espace clos par une clôture en panneaux grillagés rigides sur le terrain attenant au bassin ludique de manière à y installer les capteurs solaires ;
- Aménagement d'une surface au sol de 30 x 15 m pour la pose des capteurs ;
- Installation de 300 m² de capteurs solaires souples ;
- Raccordement entre la zone des capteurs et le local technique de la piscine ;
- Installation d'une bâche à bulles pour couvrir les deux grands bassins pendant la nuit ;
- Installation d'une pompe de circulation pour l'irrigation des capteurs solaires et d'un système de régulation de température avec vannes motorisées ;
- L'installation d'un chauffe-eau solaire de 400 litres et les travaux nécessaires à cette installation (adaptation des locaux, remise à niveau de la distribution d'eau chaude et du système de traitement de l'eau).

Ces travaux représentent un investissement total de 126 100 € HT hors maîtrise d'œuvre et de 138 621,73 € HT maîtrise d'œuvre incluse et peuvent faire l'objet de demandes de subvention suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Organismes	Taux de subvention	Montant
Fonds Régional d'Excellence Environnementale (tapis solaire)	24,53%	34 001,35 €
Fonds Régional d'Excellence Environnementale (ECS solaire)	2,60%	3 600,00 €
Conseil Départemental de Charente Maritime	18,19%	25 220,00 €
Etat (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local)	34,68%	48 076,04 €
Commune	20,00%	27 724,35 €
	Total HT	138 621,73 €

Afin de pouvoir obtenir ces différents financements, il est nécessaire que le Conseil municipal autorise le Maire ou le Premier Adjoint à les solliciter.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Sollicite le Conseil Régional Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes pour l’attribution, au titre du Fonds Régional d’Excellence Environnementale :
 - une subvention de 34 001,35 € pour les travaux d’installation d’un tapis solaire destiné à assurer le chauffage de l’eau des bassins du Bassin ludique ;
 - une subvention de 3 600 € pour les travaux d’installation d’un chauffe-eau solaire destiné à assurer le chauffage de l’eau chaude sanitaire du Bassin ludique.
- Sollicite l’Etat, au titre du Fonds de Soutien à l’Investissement Public Local pour l’attribution d’une subvention de 48 076,04 € correspondant à 34,68 % du montant total de l’opération ;
- Sollicite le Conseil Départemental, au titre du Fonds Sport, pour l’attribution d’une subvention de 25 220 € correspondant à 20 % du montant des travaux, soit 18,19 % du montant total de l’opération ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0404201627 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR REHABILITATION D’UNE AILE DU CENTRE CULTUREL POUR L’AMENAGEMENT D’UNE SALLE DE CONFERENCE, DE PROJECTION ET DE CONCERT :

Madame le Deuxième Adjoint rappelle qu’un projet de réalisation d’une salle de conférence, de projection et de concert est à l’étude, sur la base d’une initiative de l’association CLAP, depuis plusieurs années.

L’aile gauche du centre culturel François Mitterrand doit par ailleurs être réhabilitée car une partie de ce bâtiment ne peut aujourd’hui être exploitée.

Un projet a donc été élaboré afin de réhabiliter cette partie du centre culturel et d’y aménager un équipement de ce type. Ce projet prévoit la réalisation d’une salle de 120 places assises équipée de sanitaires, d’un bureau, d’un local de projection et de sonorisation et d’un local de rangement – loge moyennant un montant de travaux de 365 400 € HT et un montant d’opération total, honoraires inclus de 412 015 € HT.

Sur la base de cette étude, des subventions de 50 000 € et 89 095 € ont d’ores et déjà été accordées respectivement par le Centre National de la Cinématographie et l’Etat (programme 122 action 01 du budget du Ministère de l’Intérieur).

Afin de poursuivre l'avancée de ce projet, il est maintenant nécessaire de réaliser des demandes de subvention suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Organisme	pourcentage	montant
Centre National de la Cinématographie (salle)	12,14%	50 000,00 €
Centre National de la Cinématographie (appareillage)	2,77%	11 400,00 €
Etat (programme 122 action 01 du budget du Ministère de l'Intérieur)	21,62%	89 095,00 €
Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (Fonds Régional d'Intervention Locale)	10,00%	41 201,50 €
Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)	25,00%	103 003,75 €
Conseil Départemental de Charente Maritime	8,47%	34 897,67 €
Commune	20,00%	82 417,08 €
	Total HT	412 015,00 €

Afin de pouvoir obtenir ces différents financements, il est nécessaire que le Conseil municipal autorise le Maire ou le Premier Adjoint à les solliciter.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Sollicite auprès de l'Etat, du Conseil Régional Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, du Conseil Départemental de Charente Maritime et du Centre national de la Cinématographie des subventions suivant le plan de financement suivant :

Organisme	pourcentage	montant
Centre National de la Cinématographie (salle)	12,14%	50 000,00 €
Centre National de la Cinématographie (appareillage)	2,77%	11 400,00 €
Etat (programme 122 action 01 du budget du Ministère de l'Intérieur)	21,62%	89 095,00 €
Conseil Régional Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (Fonds Régional d'Intervention Locale)	10,00%	41 201,50 €
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	25,00%	103 003,75 €
Conseil Départemental de Charente Maritime	8,47%	34 897,67 €
Commune	20,00%	82 417,08 €
	Total HT	412 015,00 €

- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0404201628 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE SALLES ASSOCIATIVES :

Un projet de réhabilitation des salles associatives situées place des Droits de l'Homme a été élaboré dans le courant de l'année 2015. Ces salles qui accueillent aujourd'hui, notamment, des activités associatives dédiées au 3^e âge ne sont en effet pas aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap (cheminement extérieur, éclairage extérieure, circulation intérieure et sanitaires) et, de plus, nécessitent un désamiantage (colle des revêtements de sol souples, plinthes et toiture des sanitaires).

Le projet de réhabilitation prévoit donc de procéder au désamiantage du bâtiment, de réaliser sa mise en accessibilité et d'ouvrir les cloisonnements intérieurs de manière à faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite.

Cette opération représente un investissement total de 57 500 € HT hors maîtrise d'œuvre et de 63 500 € HT maîtrise d'œuvre incluse et peuvent faire l'objet de demandes de subvention suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Organismes	Taux de subvention	Montant
Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	25%	15 875 €
Etat (Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local)	32%	20 550 €
Conseil Départemental de la Charente Maritime	23%	14 375 €
Commune	20%	12 700 €
	Total HT	63 500 €

Afin de pouvoir obtenir ces différents financements, il est nécessaire que le Conseil municipal autorise le Maire ou le Premier Adjoint à les solliciter.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Sollicite l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, pour l'attribution d'une subvention de 15 875 € correspondant à 25 % du montant total de l'opération ;
- Sollicite l'Etat, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'attribution d'une subvention de 20 550 € correspondant à 32 % du montant total de l'opération ;
- Sollicite le Conseil Départemental, au titre du Fonds de Revitalisation, pour l'attribution d'une subvention de 14 375 € correspondant à 25 % du montant des travaux, soit 23 % du montant total de l'opération ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0404201629 : FIXATION DU TARIF DE LOCATION D'UN APPARTEMENT :

Monsieur le Troisième Adjoint explique que, dans le cadre de l'accueil des réfugiés syriens il est prévu que, dans un premier temps, les loyers des appartements les hébergeant soient pris en charge par l'association Tremplin 17 par le biais d'un bail de location classique puis, dans un second temps, directement par ces familles si ces dernières souhaitent y demeurer.

L'objectif est de mettre ces familles le plus rapidement possible dans une situation de vie normale correspondant à celles que peuvent rencontrer les personnes résidant en France.

Une famille de réfugiés syriennes sera logée dans l'appartement situé 22 bis rue des Genêts de l'immeuble en cours d'acquisition par la Commune.

Il convient donc de fixer un tarif de location pour cet appartement, étant entendu que les charges d'eau, de gaz, d'électricité et d'ordures ménagères feront l'objet d'une récupération auprès des locataires dans les conditions classiques des baux d'habitation.

Il est proposé de fixer ce loyer à 350 € par mois.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Fixe le montant du loyer du logement situé au 22 bis rue des Genêts à 350 € par mois ;
- Précise que les charges d'eau, d'électricité, de gaz et d'ordures ménagères feront l'objet d'une récupération dans les conditions de droit commun prévues pour les baux d'habitation ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0404201630 : MODIFICATION D'INDEMNITE :

Monsieur le 3^e Adjoint explique que, suite à la réunion de la Commission du personnel, il a été décidé de modifier les modalités de calcul et d'attribution de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture définies par délibérations en date du 25 juin 2008 et du 27 février 2012.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité,

Vu le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfectures,

Vu l'arrêté du 26 décembre 1997 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures

Vu la jurisprudence et notamment l'arrêt du Conseil d'Etat n° 131247 et n°131248 du 12 juillet 1995 autorisant un agent seul dans son grade à bénéficiaire du taux maximum individuel au titre du principe d'égalité de traitement,

Vu ses délibérations du 25 juin 2008, n° 017240DE2604201122 du 26 avril 2011 et n° 017240DE270220127 du 27 février 2012 portant sur le même objet,

Considérant que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

- Décide de modifier les modalités de calcul de l'indemnité d'exercice des missions de préfecture comme suit :

Grade	Effectifs	Montant de référence	Coefficient	Enveloppe annuelle (effectifs x montant de référence x coefficient)
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	1478 €	3	8 868 €
Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	1	1478 €	3	4 434 €
Adjoint administratif 2 ^e classe	1	1 153 €	0.52	600 €

- Précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} mai 2016 ;
- Précise que, pour le reste, les dispositions arrêtées par les délibérations sus-visées demeurent inchangées ;
- Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

DELIBERATION n° 017240DE0404201631 : CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS :

Monsieur le Troisième Adjoint explique qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'employés saisonniers pour assumer, durant la période estivale, le fonctionnement du Bassin Ludique et la surveillance de la baignade du Lac, l'entretien du Lac et divers chantiers à entreprendre dans le cadre de la préparation de la saison et pour la réalisation de chantiers durant l'été.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		

Vote	Unanimité
------	-----------

- autorise le recrutement de deux adjoints techniques territoriaux de deuxième classe contractuels saisonniers à temps complet rémunérés sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3 applicable aux adjoints techniques territoriaux de 2^e classe :
 - le premier pour une période de 6 mois allant du 16 avril 2016 au 15 octobre 2016 ;
 - le second pour une période de 6 mois allant du 1^{er} mai 2016 au 31 octobre 2016.
- Autorise le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, l'un pour une période de 4,5 mois du 1^{er} juin au 15 octobre 2016 et l'autre pour une période de 4 mois du 1^{er} juin au 30 septembre 2016, ceci afin d'assurer les fonctions de Maître Nageur Sauveteur au bassin ludique. Les agents recrutés devront être titulaires du BEESAN et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 418 correspondant au 7^{ème} échelon de la grille de rémunération des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Autorise le recrutement de deux agents contractuels à temps complet, pour une période de 2,5 mois du 24 juin au 8 septembre 2016, pour assurer les fonctions de surveillant de baignade sur la zone aménagée du Lac. Les agents recrutés devront être titulaires du BNSSA et seront rémunérés sur la base de l'indice brut 374 correspondant au 5^{ème} échelon de la grille de rémunération des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives ;
- Autorise le recrutement, à compter du 16 mai 2016 et jusqu'au 15 octobre 2016, d'un adjoint technique territorial de deuxième classe contractuel saisonnier à temps complet pour assurer l'entretien des locaux du bassin ludique. Cet agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 340 correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3 applicable aux adjoints techniques territoriaux de 2^e classe ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

DELIBERATION n° 017240DE0404201632 : CONVENTION A PASSER POUR L'EXPLOITATION D'UN MANEGE ET D'UN STAND AU LAC BARON-DESQUEYROUX :

Monsieur le Premier Adjoint expose que l'installation d'un manège et d'un stand sur le lac Baron-Desqueyroux, de Pâques à septembre, fait l'objet, chaque année, d'une convention à titre précaire avec l'exploitant de ces équipements.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'autoriser la location, dans le cadre d'une convention d'occupation à titre précaire, d'un emplacement sur le site du Lac Baron – Desqueyroux aux fins d'exploiter un manège et un stand ;

- Autorise le Maire à signer une convention précaire pour l'année 2016, non renouvelable, le Maire disposant du libre choix du commerçant ;
- Fixe le loyer dû à 850 euros pour la totalité de la période ;
- Précise que cette convention précaire pourra ne pas être renouvelée en 2017 ou son principe fortement modifié au regard des implications liées au projet de parc des labyrinthes.
- Autorise le Maire à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE0404201633 : CONVENTION PRECAIRE POUR LA LOCATION DE LA BUVETTE DU BASSIN LUDIQUE :

Monsieur le Premier Adjoint explique que la buvette du Bassin Ludique fait l'objet, chaque année, d'une convention d'occupation précaire à un commerçant titulaire d'une licence de débit de boissons de 3^e catégorie minimum.

Il est nécessaire de renouveler cette convention pour l'exercice 2016.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide d'autoriser la location de la buvette restauration rapide du Bassin Ludique pour en permettre l'exploitation par un commerçant titulaire d'une licence de débit de boissons de 3^e catégorie minimum ;
- Autorise le Maire à signer une convention précaire pour l'année 2016, non renouvelable, le Maire disposant du libre choix du commerçant ;
- Fixe le loyer dû à 692 euros par mois, calculé au prorata de la période d'ouverture du Bassin Ludique ;
- Précise que cette convention précaire pourra ne pas être renouvelée en 2017 ou son principe fortement modifié au regard des implications liées au projet de parc des labyrinthes.

DELIBERATION n° 017240DE0404201634 : CONVENTION A PASSER POUR L'EXPLOITATION D'UN CIRCUIT DE QUADS ELECTRIQUES AU LAC BARON-DESQUEYROUX :

Monsieur le Premier Adjoint rappelle qu'en 2015, durant les mois de juillet et août, sur l'un des deux terrains de pétanque du site du lac Baron Desqueyroux, il a été mis en place une activité de quads électriques, accessible aux enfants jusqu'à l'âge de 12 ans, dans un circuit gonflable. Ce projet ayant fonctionné et afin de maintenir la diversité des activités estivales proposées sur le lac, il apparaît judicieux de la renouveler en 2016.

Il est donc proposé de reconduire cette activité sur la base d'une convention d'occupation à titre précaire et pour un loyer de 300 euros couvrant l'ensemble des mois de juillet et août.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	23	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Accepte la location via une convention précaire d'occupation du domaine public pour l'exploitation, sur le Lac Baron-Desqueyroux, d'un circuit gonflable et de quads électriques, du 1^{er} juin au 31 août 2016, pour le prix de 300 euros ;
- Précise que cette convention précaire pourra ne pas être renouvelée en 2017 ou qu'un nouvel emplacement pourra être défini sous réserve qu'il ne porte pas préjudice au nouveau dispositif de fonctionnement du site au regard des implications liées au projet de parc des labyrinthes ;
- Autorise le Maire à signer tout document et à entreprendre toute démarche nécessaire à cet effet.

Affaires diverses :

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :
période du 21/10/2015 au 30/03/2015 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date	Entreprise/Société	Objet	Total TTC
27/10/2015	SOCIETE CIVILE PROFES NOTAIRES FIEUZET	Honoraires acquisition terrain Mme GUERINEAU.	600,60
27/10/2015	EURL BUGEAU	Décompte définitif - Lot n° 8 Carrelage	158,72
27/10/2015	SARL FRADON ET FILS	Situation n° 1 - Lot n° 6 Electricité	1 344,00
27/10/2015	Cabinet Fabrice MOREAU	1 er acompte mission d'économiste pour étanchéité	3 168,00
27/10/2015	Cabinet Fabrice MOREAU	Honoraires mission maîtrise d'oeuvre partielle	2 550,00
27/10/2015	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	431,67
27/10/2015	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	206,45
27/10/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 763,17
27/10/2015	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produits d'entretien.	2 911,99
27/10/2015	ORAPI HYGIENE SUD OUEST AQUITAINE	Produits d'entretien restaurant scolaire.	1 173,16
27/10/2015	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Toner imprimante compta.	229,00
27/10/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien vallet.	285,68
27/10/2015	BENARD ET CHASSELOUP	Résistance lave linge école maternelle.	68,00
27/10/2015	COMPTOIR DE BRETAGNE	Petit matériel restaurant scolaire	32,87
27/10/2015	HORIS SAS	Interrupteur lave vaisselle restaurant scolaire.	82,25
27/10/2015	NOREMAT SAS	Fléaux pour tracteur.	217,20
27/10/2015	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Fournitures papier couleur école maternelle + affiches	264,00
27/10/2015	PHARMACIE DU CHATEAU	Produits pharmaceutiques bassin ludique.	220,14
27/10/2015	APAVE SUDEUROPE	Vérification jeux école de Vallet.	576,00
27/10/2015	ASSOCIATION LES FRANCAS	Frais de participation au colloque sur les rythmes	45,00
27/10/2015	LA POSTE - AGENCE TVT BORDEAUX	Frais distribution bulletin municipal.	425,69
27/10/2015	ENTREPRISE LAFAURIE Christian	Rénovation monument aux morts Chardes.	1 500,00
27/10/2015	ENTREPRISE LAFAURIE Christian	Raccordement nouveaux sanitaires école chardes.	444,00
27/10/2015	TAPHANEL Céline	Mise en oeuvre calcaire sur voirie Vallet.	909,60
27/10/2015	Cabinet Fabrice MOREAU	Etude de faisabilité sur réaménagement deux appartements	4 200,00
30/10/2015	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules du 1 au 14/10/2015.	782,36
30/10/2015	MONTENDRE TRAITEUR	Plateaux repas réunion Labyrinthe avec CDCHS	359,92
30/10/2015	TESSIER Philippe	Pain restaurant scolaire septembre.	76,56
30/10/2015	SARL GUEDON	Rondins vallet.	356,65
30/10/2015	PUM PLASTIQUES SAS	Grilles avaloir et caniveaux voirie.	1 279,84
30/10/2015	GETADE	Engrais liquide espaces verts.	154,00

30/10/2015	SANITRA FOURRIER	Vidange bacs dégraisseurs restaurant scolaire.	345,51
30/10/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Point à temps voirie Montendre.	5 322,66
30/10/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Point à temps sur voirie Charde.	2 498,64
30/10/2015	SARL BERGER	Création d'une pénétrante pour sécurité - élagage	1 416,00
30/10/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais d'acte gestion domaine public	120,00
30/10/2015	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées salon du livre du 18 septembre.	97,23
30/10/2015	SARL PERRAUD Michèle	Pineau vins d'honneur.	399,60
30/10/2015	SIVOM	Participation frais de fonctionnement 3è trim 2015	12 627,50
05/11/2015	ENERGIO	Solde audit énergétique salle municipale, école ma	2 910,00
05/11/2015	SOCIETE CIVILE PROFES NOTAIRES FIEUZET	Honoraires acquisition terrain RUDOR.	736,56
05/11/2015	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Balai cantonnier ateliers.	16,70
05/11/2015	SA FABIEN MATERIAUX	Fournitures pour cache poubelles.	41,04
05/11/2015	SARL AUDIOMIX	Câble micro + réparation micro main UHF salle municipale	135,60
05/11/2015	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Rallonge casque centre multimédia.	4,20
05/11/2015	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Cartouches imprimante ateliers.	44,80
05/11/2015	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Toner copieur comptabilité.	64,99
05/11/2015	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Fournitures de bureau.	24,25
05/11/2015	SARL BERGER	Abattage chênes parc école maternelle + location benne	1 710,00
05/11/2015	SARL FRADON ET FILS	Eclairage hall cantine charde et minuterie sanitaires	259,56
05/11/2015	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Frais visite véhicule peugeot boxer.	62,00
05/11/2015	SA ALBERT	Ramonage chaudière école Vallet.	135,00
05/11/2015	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	107,36
05/11/2015	S.A.P.E.S.O. S.A.	Frais d'annonce marché fournitures en énergie élec	540,49
05/11/2015	BETTINELLI Michaël	Animation atelier BD salon du livre du 19 sept.	150,00
05/11/2015	EURL BOUJU	Gravure médaille jeunesse et sports	30,00
05/11/2015	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Macarons+ cartes exposants JC du 11 nov.	386,40
05/11/2015	SARL SALT - HOTEL DE L'ECU	Repas formation du 27 au 29/10/2015 agents	92,00
10/11/2015	SARL CHARLASSIER	Aménagement cuisine maison de la Petite Enfance.	2 855,16
10/11/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Gros travaux voirie VC25 du Terrier au Guâ Vallet	15 127,05
10/11/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant octobre véhicules.	669,45
10/11/2015	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées réunion CDHS/Mairie	9,06
10/11/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café sucre mairie.	37,58
10/11/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	475,07
10/11/2015	TESSIER Philippe	Denrées alimentaires	105,25
10/11/2015	BMSO - POINT P	Fournitures diverses.	1 915,68
10/11/2015	CACC	Fournitures ateliers.	116,11
10/11/2015	SARL SNM	Tube pour voirie.	188,23
10/11/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures ateliers.	511,72
10/11/2015	SARL LANDREAU ET FILS	Buse de puits voirie.	385,18

10/11/2015	VEDIF Collectivités	Potelets parking salle municipale	579,60
10/11/2015	SARL APRICO	Sacs pour excréments chiens.	507,60
10/11/2015	RABOTIN SAS	Location conteneur octobre ateliers.	96,00
10/11/2015	SARL CORBELLON	Reprise des plafonds couloir école élémentaire.	3 780,00
10/11/2015	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Mise en place d'une restriction d'utilisation coffret forain	531,53
10/11/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Point à temps voirie vallet 2015.	2 999,76
10/11/2015	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Frais visite véhicule.	22,00
10/11/2015	LAROCHE Jérôme	Réparation tronçonneuse.	171,60
10/11/2015	HD SERVICES	Remplacement disque dur sur serveur mairie.	25,00
10/11/2015	HD SERVICES	Paramétrage tableau TBI école élémentaire.	50,00
10/11/2015	HD SERVICES	Formation agent multimédia	175,00
13/11/2015	APAVE SUDEUROPE	Mission contrôle technique	1 429,56
13/11/2015	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	641,95
13/11/2015	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	258,05
13/11/2015	CEDEO	Petit matériel sanitaires.	194,04
13/11/2015	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Sécateur + croquettes chiens.	56,85
13/11/2015	SARL M.A.P. - MONTENDRE AUTO PIECES	Petit matériel.	518,00
13/11/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneaux de rues.	699,00
13/11/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneaux de signalisation.	138,76
13/11/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneaux signalisation chardes.	171,47
13/11/2015	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école élémentaire.	8,65
13/11/2015	SITA SUD OUEST	Enlèvement gravats château.	88,80
13/11/2015	SARL BOUTEILLER FRERES	Réparation véhicule ford connect.	245,14
13/11/2015	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées vin d'honneur remise de médaille jeunesse	14,77
13/11/2015	S.E.P.L. JOURNAL HAUTE SAINTONGE	Publication avis décès Mme RAFFENAUD.	87,00
13/11/2015	COMMO Sébastien	Frais de déplacement formation sécurité châteaux	30,00
13/11/2015	SAS SANIMAX - HOTEL RESTAURANT LE 108	4 Repas formation châteaux, tentes, structures	54,80
23/11/2015	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	195,37
23/11/2015	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	454,39
23/11/2015	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Denrées restaurant scolaire.	637,49
23/11/2015	GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST	Produits d'entretien + sacs gants hygiène canine.	87,42
23/11/2015	SARL BOUE FRERES	Fournitures et réparation tracteur KUBOTA.	870,05
23/11/2015	SARL LC LAVAGE	Jetons pour lavage véhicules.	100,00
23/11/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures vallet.	112,52
23/11/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien Vallet.	142,19
23/11/2015	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Relieuse mairie.	329,90
23/11/2015	YESSS ELECTRIQUE	Matériel électrique école élémentaire.	364,54
23/11/2015	POMPES FUNEBRES DE HAUTE SAINTONGE	Achat chrysanthèmes fleurissement.	177,00
23/11/2015	SANITRA FOURRIER	Vidange fosse salle associative et école de Charde	713,20

23/11/2015	PEYNAUD Jérôme	Denrées JC du 11 nov.	179,60
23/11/2015	DIRECTION DE L'ENSEIGNE LA POSTE - ADV ENSEIGNE	Envoi par chronopost.	25,00
23/11/2015	GENTET Michel	Honoraires expertise médicale	62,40
03/12/2015	SOCIETE CIVILE PROFES NOTAIRES FIEUZET, CHENU, LAR	Honoraires acquisition terrains Mme BIJOU	661,07
03/12/2015	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules du 1/11 au 13/11/2015.	684,08
03/12/2015	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	640,53
03/12/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	927,59
03/12/2015	SYND. MIXTE POUR INFORMAT. COMMUNALE	Acquisition disque dur serveur mairie.	63,15
03/12/2015	ETS Claude SALLEBERT	Plants de fleurs + terreau espaces verts vallet.	109,12
03/12/2015	SYND. MIXTE POUR INFORMAT. COMMUNALE	Acquisition logiciel Adobe indesign communication.	462,15
03/12/2015	TAPHANEL Céline	Enlèvement déblais château.	597,60
03/12/2015	MARRAUD SAS	Réfection plafonds couloir école élémentaire.	1 292,28
03/12/2015	SILLIKER SA	Frais d'analyses restauration scolaire.	107,36
03/12/2015	AUTEFAGE Christian	Frais de bornage terrain GREGOIRE.	751,34
03/12/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais d'acte gestion voirie AAn° 173.	30,00
03/12/2015	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées vin d'honneur cérémonie 11 nov.	17,06
03/12/2015	BRUNET Jean-Marc	Pain JC du 11 nov.	16,00
03/12/2015	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Réglage horloge éclairage publique JC du 11 Nov.	1 134,72
03/12/2015	ROUX Fabrice	Pizzas JC du 11 nov.	94,24
03/12/2015	S.A.P.E.S.O. S.A.	Publication décès collègue RAFFENAUD Chantal.	157,80
09/12/2015	PUISSANT Jacques	Honoraires n° 1 mission maîtrise d'œuvre	7 112,95
09/12/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 966,72
09/12/2015	ACT SERVICE INFORMATIQUE	Toner imprimante école maternelle.	486,60
09/12/2015	SARL TARDY	Panneau clôture cimetière Vallet.	44,10
09/12/2015	BLACHERÉ S.A.	Illuminations Noël.	853,56
09/12/2015	AGENT COMPTABLE REGIE DES EAUX	Regard compteur eau cimetière.	167,83
09/12/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneaux voirie chardes.	163,44
09/12/2015	SARL CANTIN	Réparation volet mairie de Chardes.	343,25
09/12/2015	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Frais visite véhicule transit.	22,00
09/12/2015	HORIS SAS	Dépannage résistance four centre de loisirs.	313,80
09/12/2015	SASU ADHE PUB	Modification marquage panneau aire de jeux Vallet.	9,60
09/12/2015	JEAPI SAS	Participation annuelle complémentaire prestations	540,00
09/12/2015	PEDAGOFICHE	Abonnement 2016 sur internet.	249,00
09/12/2015	B.V.C.T.S. SA	Participation formation du 27 au 29/10/2015 à Jonzac	2 340,00
09/12/2015	EURL MARAIS Christophe - LA TABLEE GOURMANDE	Repas gendarmes JC du 11 nov.	256,00
09/12/2015	SARL LE BRAS COMMUNICATIONS	Location talkies walkies JC du 11 nov.	1 316,16
09/12/2015	SASU ADHE PUB	Jeu lettres adhésives banderole JC du 11 nov.	28,80
09/12/2015	BUREAU D'ETUDES BATIMENT E.S.G.C.B.	Etudes béton armé	1 440,00
09/12/2015	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	211,76

09/12/2015	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	918,63
09/12/2015	TESSIER Philippe	Pain + viennoiserie restaurant scolaire.	143,44
09/12/2015	A2C SERVICES	Doubles clés.	56,00
09/12/2015	HORIS SAS	Petit matériel lave vaisselle cantine école élémentaire	82,25
09/12/2015	MANUTAN COLLECTIVITES	Vestiaire mairie de chardes.	256,80
09/12/2015	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Acquisition cafetière mairie.	70,11
09/12/2015	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Ramettes papier A4.	280,00
09/12/2015	Entreprise Jean-Michel LERBAUDIERE	Terrassement AEP nouveau cimetière.	555,31
09/12/2015	TAPHANEL Céline	Aménagement espaces autour de la fontaine Chardes.	2 296,80
09/12/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Remplacement candélabre accidenté rue de la Garenne	1 159,51
09/12/2015	BREAUD Sébastien	Réparation charnières sur camion et soudure	1 116,00
09/12/2015	PLD AUTO SARL	Réparation véhicule chardes/vallet.	342,82
09/12/2015	EDITIONS LEGISLATIVES ET ADMINISTRATIVES	Abonnement 2015 construction et urbanisme.	376,56
09/12/2015	MONTENDRE TRAITEUR	Buffet salon du livre du 18/10/2015.	1 500,40
09/12/2015	TOYS "R" US FRANCE	Jouets Noël communal du jeudi 16 décembre 2015.	642,78
09/12/2015	A.D.P.C. 17	Poste de secours JC du 11 nov 2014 et poste de sec	2 000,00
09/12/2015	SIGNALISATION 17	Location panneaux lumineux JC du 11 nov.	558,00
09/12/2015	LA POSTE - DOT COURRIER POITIERS	Renouvellement boîte postale mairie.	82,80
14/12/2015	SYND. MIXTE POUR INFORMAT. COMMUNALE	Acquisition 3 ordinateurs HP 400G2.5 SFF école maternelle	1 586,20
14/12/2015	BATIOPOSE AQUITAINE	Fourniture et pose menuiseries PVC Village de vaca	1 588,32
14/12/2015	Cabinet Fabrice MOREAU	1er acompte Mission maîtrise d'oeuvre partielle	2 556,00
14/12/2015	SA ALBERT	Lot n° 7 Plomberie sanitaire chauffage	3 329,51
14/12/2015	SA ALBERT	Fourniture et pose hotte aspirante cuisine maison	937,07
14/12/2015	SA ALBERT	Couverture local club house tennis.	8 220,00
14/12/2015	Cabinet Fabrice MOREAU	2è ac et solde acompte mission d'économiste	1 584,00
14/12/2015	SA ALBERT	Travaux zinguerie école élémentaire.	6 301,20
14/12/2015	SA ALBERT	Aménagement cuisine maison petite enfance	2 220,60
14/12/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Mission maîtrise d'œuvre	1 623,24
15/12/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules du 23/11 au 30/11/2015.	685,64
15/12/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Denrées JC du 11 nov.	338,90
15/12/2015	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	261,85
15/12/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	896,92
15/12/2015	BMSO - POINT P	Fournitures entretien et petit outillage ateliers.	1 319,56
15/12/2015	CEDEO	Fournitures cimetière et ateliers.	145,51
15/12/2015	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Fournitures et petit outillage.	75,87
15/12/2015	SARL BOUE FRERES	Fournitures véhicules.	120,06
15/12/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures diverses.	1 244,89
15/12/2015	CACC	Petit outillage manivelle ateliers.	36,12
15/12/2015	VEDIF Collectivités	Acquisition 1 banc arrêt bus Vallet.	478,80

15/12/2015	YESSS ELECTRIQUE	Matériel électrique ateliers.	679,36
15/12/2015	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école maternelle.	645,34
15/12/2015	A.D.A.P.E.I. ESAT LA PAILLERIE	Plants fleurs fleurissement hiver.	379,78
15/12/2015	SARL JARDIFLOR	Plants fleurs place des droits de l'homme + gerbes	761,30
15/12/2015	RABOTIN SAS	Location conteneur novembre.	96,00
15/12/2015	SARL FRADON ET FILS	Installation ballon d'eau chaude sanitaires salles associatives	704,04
15/12/2015	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Frais visite véhicule ford transit.	62,00
15/12/2015	LAROCHE Jérôme	Réparation groupe électrogène ateliers.	101,50
15/12/2015	JOURNAL DES MAIRES	Abonnement 2016.	92,00
15/12/2015	PREVOST Olivier	Baguettes JC du 11 nov.	17,00
18/12/2015	SARL CHARLASSIER	Réfection plancher clocher église.	4 566,00
21/12/2015	COOPERATIVE REGIONALE	Café sucre + petit équipement élections chardes va	22,55
21/12/2015	GAUTHIER Didier	Pain restaurant scolaire.	910,80
21/12/2015	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	264,43
21/12/2015	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Denrées restaurant scolaire.	588,81
21/12/2015	SA ALBERT	Fournitures entretien école élémentaire.	18,37
21/12/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien chardes.	313,89
21/12/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien vallet.	400,13
21/12/2015	SA FABIEN MATERIAUX	Petit outillage	256,61
21/12/2015	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Fournitures administratives mairie de Montendre, m	43,18
21/12/2015	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Ramettes papier A4.	140,00
21/12/2015	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Livres bibliothèque.	255,08
21/12/2015	PAPETERIES PICHON	Fournitures scolaires école maternelle.	119,49
21/12/2015	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Sac prairie fontaine chardes.	40,37
21/12/2015	SERVICE TECHNIQUE D'HYGIENE	Mise en place système pour capturer pigeons.	1 020,00
21/12/2015	SA ALBERT	Réparation chauffage école maternelle.	288,00
21/12/2015	SA ALBERT	Remplacement gouttières pratice golf.	964,80
21/12/2015	SA ALBERT	Recherche panne sur détecteur de débit HS maison	276,14
21/12/2015	SA ALBERT	Dépose évier et lave mains + repose et déplacement	683,40
21/12/2015	SA ALBERT	Travaux complémentaires sanitaires école chardes.	356,02
21/12/2015	NIKON FRANCE SAS	Réparation appareil photo NIKON communication.	178,50
21/12/2015	BODET SOFTWARE SAS	Maintenance panneau résultats gymnase du 01/12/15	940,06
21/12/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais acte de gestion voirie AY23.	30,00
21/12/2015	SITA SUD OUEST	Mise à disposition chauffeur + benne ramassage déchets	108,90
22/12/2015	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible salle municipale.	2 600,00
22/12/2015	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	949,99
22/12/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 529,79
22/12/2015	SARL ARILLA	Protecteurs de troncs.	261,60
22/12/2015	ORAPI HYGIENE SUD OUEST AQUITAINE	Pièce pour auto laveuse gymnase.	224,09

22/12/2015	GROUPE BSSL	Fournitures scolaires école maternelle.	303,00
22/12/2015	MANUTAN COLLECTIVITES	Fournitures scolaires école élémentaire.	297,60
22/12/2015	SARL JARDINERIE SEURIN	Acquisition arbres plantation terrain salle munic	2 365,00
22/12/2015	ISS HYGIENE ET PREVENTION	Dératisation et dessourisation restaurant scolaire	350,02
22/12/2015	SARL CHARLASSIER	Traitement plancher clocher église.	1 134,00
22/12/2015	COOP ALLIANCE FORETS BOIS	Plantation de résineux.	9 454,83
22/12/2015	COOP ALLIANCE FORETS BOIS	Plantation résineux.	15 724,14
22/12/2015	SAS CORBI GARAGE	Réparation véhicule boxer.	490,94
22/12/2015	BREGIERE Patrick	Denrées JC du 11 nov 2015.	231,35
22/12/2015	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Frais d'impression bulletin municipal n° 5 + affiches	2 023,00
22/12/2015	LA POSTE - PHIL@POSTE	Dotation 2016 feuilles registres d'état civil	68,28
23/12/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules du 1 au 15/12/2015.	248,68
23/12/2015	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées restaurant scolaire.	9,55
23/12/2015	TESSIER Philippe	Pain restaurant scolaire Nov et décembre 2015.	331,76
23/12/2015	TESSIER Philippe	Viennoiserie élections régionales	112,96
23/12/2015	SA ALBERT	Equipement sanitaires école maternelle.	130,02
23/12/2015	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Acquis 2 cuisinière 4 feux électriques et Hotte	919,98
23/12/2015	SARL HORAUD MULTIMEDIA	10 agendas 2016.	32,90
23/12/2015	EDITIONS FERYANE	Livres bibliothèque.	256,64
23/12/2015	MORTUREUX Yolande	Livres bibliothèque.	255,26
23/12/2015	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école élémentaire et maternelle	355,28
23/12/2015	GETADE	Engrais plantations arbres COP21.	143,00
23/12/2015	LA POSTE - AGENCE TVT BORDEAUX	Frais distribution bulletin municipal.	425,69
23/12/2015	L'ATELIER DU PATRIMOINE	Restauration et reliure registres d'état civil Vall	973,22
23/12/2015	L'ATELIER DU PATRIMOINE	Restauration et reliure registres d'état civil cha	668,92
23/12/2015	SARL CORBELLON	Reprise plafond gymnase suite dégâts des eaux.	912,00
23/12/2015	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST POITOU CHARENTES LIMOUSIN	Géodétection réseaux riers des Genêts et rue de la	480,00
23/12/2015	ERDF - Electricité Réseau Distribution France	Branchement en souterrain coffrets forains Grand'Rue	3 337,20
23/12/2015	HORIS SAS	Réparation four centre de loisirs.	952,34
23/12/2015	SA ALBERT	Dépannage pompe à chaleur maison des bateleurs	87,00
23/12/2015	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	107,36
23/12/2015	EIRL FLORENT TARDY	Sapins.	604,40
23/12/2015	TESSIER Philippe	Baguettes JC du 11 nov.	16,74
23/12/2015	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées Noël communal du 17/12 et denrées restaurant	77,57
23/12/2015	DEKRA INSPECTION	Vérification réglementaire nacelle + tracteur.	306,17
23/12/2015	JEAPI SAS	Maintenance copieurs mairie et écoles élémentaire	1 424,98
31/12/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	630,73
31/12/2015	CASAL SPORT VPC	Fournitures scolaires école élémentaire.	410,10

31/12/2015	CASAL SPORT VPC	Chasubles école élémentaire.	57,50
31/12/2015	ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL LES 2 MONTS	Entretien espaces verts 2è semestre 2015	39 259,87
31/12/2015	SA ALBERT	Remplacement cumulus cantine école élémentaire.	1 382,95
31/12/2015	COMMUNAUTE DES COMMUNES DE HAUTE SAINTONGE	Nettoyage parcelles brigades vertes.	2 490,50
31/12/2015	SA ALBERT	Dépannage chauffage école élémentaire.	229,20
31/12/2015	SASU ADHE PUB	Modification marquage banderole don du sang	72,00
31/12/2015	HD SERVICES	Configuration réseau de sauvegarde serveur mairie.	100,00
31/12/2015	SAS SEUGNE DISTRIBUTION - CENTRE E. LECLERC	Appareil photo numérique Noël communal	139,00
31/12/2015	DIRECTION DE L'ENSEIGNE LA POSTE - ADV ENSEIGNE	Frais postaux pour envoi en colissimo.	7,90
31/12/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Accès cité du grand pré.	9 438,96
31/12/2015	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées don du sang du 30/12/2015.	115,97
31/12/2015	GAUTHIER Didier	Pain don du sang du 30/12/2015.	20,00
31/12/2015	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	461,98
31/12/2015	BMSO - POINT P	Fournitures + petit outillage.	2 423,78
31/12/2015	SARL SNM	Poteaux clôture bac OM route de jussas.	160,14
31/12/2015	SARL WELDOM - SARL HORAUD ET FILS	Fourniture filtre aspirateur Karcher.	102,00
31/12/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures.	516,88
31/12/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures chardes.	281,76
31/12/2015	YESSS ELECTRIQUE	Fiche salle multimédia.	3,17
31/12/2015	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Numéro maison Chardes.	47,69
31/12/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules du 15/12 au 31/12/2015.	464,28
31/12/2015	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café sucre élections régionales	25,07
31/12/2015	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	422,50
31/12/2015	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	388,00
31/12/2015	AGRISEM	Fournitures pour plantation arbres COP 21.	652,34
31/12/2015	SARL GUEDON	Piquets arbres COP 21.	449,46
31/12/2015	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Achat d'un sécateur espaces verts.	47,45
31/12/2015	PINTO Florent	10 Destructures de nids de frelons asiatiques.	470,00
31/12/2015	RABOTIN SAS	Location conteneur décembre.	96,00
31/12/2015	SARL BOUTEILLER FRERES	Réparation véhicules Ford Connect.	303,18
31/12/2015	CACC	Grillage, poteaux bac OM Route de jussas.	1 269,35
31/12/2015	SARL LEGER PERE ET FILS	Balayage marché couvert.	192,00
31/12/2015	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	224,50
31/12/2015	CEDEO	Fournitures cuisine restaurant scolaire.	305,39
31/12/2015	SARL BOUE FRERES	Petit outillage ateliers.	95,78
31/12/2015	BRARD Annick	Viennoiserie JC du 11 nov et feuilletés Noël communal	402,00
31/12/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures + petit outillage chardes.	197,73
31/12/2015	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures vallet.	82,22
31/12/2015	MANUTAN COLLECTIVITES	Portes manteaux école de chardes.	395,05

31/12/2015	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Plants de fleurs espaces verts Chardes.	72,08
31/12/2015	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Fournitures bureau chardes.	29,62
12/01/2016	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	548,92
12/01/2016	A2C SERVICES	Doubles clés + serrure église.	273,97
12/01/2016	SARL LAFICOM	Logiciel budg'éclair 2016.	300,00
12/01/2016	Entreprise Jean-Michel LERBAUDIÈRE	Terrassement plantation arbres COP 21.	555,31
12/01/2016	OEM Terminals et Smart Objects - Groupe HORANET	Contrat maintenance système billetterie bassin lud	1 115,60
12/01/2016	EURL BOUJU	Gravure médaille citoyen d'honneur de la Ville rem	30,00
12/01/2016	EURL ADP CHARENTE	Abonnement SFR panneau d'informations lumineux.	244,80
19/01/2016	DUREPAIRE SAS	Granulés bois chaudière gymnase.	3 165,72
19/01/2016	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	685,26
19/01/2016	EURL DUMAS SEB-PAU	Terre végétale espaces verts.	524,88
19/01/2016	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Visite véhicule.	62,00
19/01/2016	SARL MICROBIB	Maintenance logiciel bibliothèque année 2016.	272,40
19/01/2016	SELARL SARFATY et Associés	Honoraires affaire FRADON II/COMMUNE.	1 200,00
20/01/2016	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Réfection place de l'Eglise.	48 061,42
21/01/2016	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées restaurant scolaire.	22,83
21/01/2016	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Cartouches imprimantes ateliers, chardes et vallet	295,66
21/01/2016	SANITRA FOURRIER	Vidange bac dégraisseur restaurant école maternell	345,51
21/01/2016	LAROCHE Jérôme	Réparation tronçonneuse et aspirateur à feuilles.	227,00
21/01/2016	GROUPE TERRITORIAL	Abonnement 2016 lettre du cadre.	89,00
21/01/2016	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression papier en-tête mairie.	354,00
21/01/2016	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	313,46
21/01/2016	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	1 102,12
21/01/2016	SA AUDOIN ET FILS	Gravillons ateliers.	50,68
21/01/2016	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation véhicule kangoo police municipale.	13,56
02/02/2016	SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION	Emprunt TN EP 2013 - Mise en lumière échéance 01/0	2 917,98
03/02/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant janvier du 01/01 au 15/01/2016.	593,50
03/02/2016	COOPERATIVE REGIONALE	Café + produits d'entretien mairie de Vallet.	23,63
03/02/2016	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	392,36
03/02/2016	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	326,71
03/02/2016	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	842,14
03/02/2016	TESSIER Philippe	Denrées réunion maire adjoints du 1/02/2016.	59,08
03/02/2016	MANUTAN COLLECTIVITES	Rideaux école élémentaire.	1 004,22
03/02/2016	PUM PLASTIQUES SAS	Regard composite.	255,61
03/02/2016	BATIPOSE AQUITAINE	Fourniture et pose menuiserie club house foot.	1 717,92
03/02/2016	SARL CORBELLON	Reprise plafond suite dégâts des eaux club house t	1 310,40
03/02/2016	HORIS SAS	Dépannage armoire froide salle des fêtes de Vallet	244,80
03/02/2016	SARL ROCHE	Branchement machine à laver école Vallet.	133,32

03/02/2016	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	125,94
03/02/2016	JAGUENEAU Jean-Marie	Croissants JC du 11 nov 2015.	53,80
08/02/2016	Cabinet Fabrice MOREAU	Etablissement relevés et plans village de vacances	8 280,00
08/02/2016	SOCIETE CIVILE PROFES NOTAIRES FIEUZET	Honoraires échange FORESTIER/COMMUNE DE MONTENDRE.	318,92
08/02/2016	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Réhabilitation électrique appartement n° 6 bloc sc	3 919,17
08/02/2016	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Réhabilitation électrique appartement n° 2 bloc sc	3 794,54
08/02/2016	MARRAUD SAS	Réhabilitation appartement n° 6 bloc scolaire réfu	8 924,40
08/02/2016	SAS ESPI BATIMENT	Remplacement menuiseries appartements n° 2 et 6 bl	19 042,75
10/02/2016	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible salle municipale.	1 960,00
10/02/2016	A2C SERVICES	Une serrure école maternelle + doubles clés + boit	607,38
10/02/2016	BREAUD Sébastien	Fourniture 8 plats et 3 lg de cornière gymnase.	666,00
10/02/2016	SARL JARDIFLOR	Bordures espaces verts.	125,70
10/02/2016	SASU ADHE PUB	Panneau composite signalisation plantation arbres	86,40
10/02/2016	RABOTIN SAS	Location container Janvier.	96,00
10/02/2016	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation véhicule renault 2618XP17.	131,58
10/02/2016	DIRECTION DE L'ENSEIGNE LA POSTE - ADV ENSEIGNE	Frais d'envoi en colissimo.	7,50
10/02/2016	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école Chardes et Vallet.	1 128,60
10/02/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant du 11 au 31/01/2016.	514,72
10/02/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Café mairie.	37,20
10/02/2016	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 996,14
10/02/2016	BMSO - POINT P	Fournitures entretien.	791,93
10/02/2016	CEDEO	Fournitures entretien et petit équipement divers b	1 001,00
10/02/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien.	1 370,58
10/02/2016	YESSS ELECTRIQUE	Remplacement appareil d'éclairage village de vacan	181,88
10/02/2016	MARRAUD SAS	Peinture club house tennis suite dégâts des eaux.	700,62
10/02/2016	COOPERATIVE REGIONALE	Fournitures et boissons cérémonie voeux Maire délé	27,00
16/02/2016	MONTENDRE TRAITEUR	Plateaux repas réunion labyrinthe du 8/02/2016 en	359,92
16/02/2016	CARRIERES DE THENAC ET DE SAINTONGE	Pierre château.	1 455,72
16/02/2016	SA AUDOIN ET FILS	Grave à béton ateliers.	383,87
16/02/2016	SARL BOUE FRERES	Fournitures ateliers.	26,33
16/02/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien salle des fêtes de Vallet.	66,20
16/02/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures entretien chardes.	33,98
16/02/2016	SARL SNM	Verrou école de Vallet.	44,29
16/02/2016	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Visite véhicule police municipale.	62,00
16/02/2016	SARL BOUTEILLER FRERES	Réparation ford courrier.	1 266,25
16/02/2016	SASU ADHE PUB	Modification marquage panneau chardes.	60,00
16/02/2016	SYND. MIXTE POUR INFORMAT. COMMUNALE	Maintenance ordinateur poste public.	81,25
16/02/2016	PREVOST Olivier	Galettes briochées et frangipanes voeux maire délé	125,02

23/02/2016	SAS SAINTONGE AUTOMOBILES DISTRIBUTION	Acquisition véhicule renault Kangoo électrique.	15 435,32
23/02/2016	TRESORERIE DE MIRAMBEAU	Cession du bien le 17/02/2016 - Inventaire n° 477	7 286,42
25/02/2016	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	303,08
25/02/2016	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	243,98
25/02/2016	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	1 274,10
25/02/2016	TESSIER Philippe	Pain + galettes restaurant scolaire.	425,87
25/02/2016	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Denrées restaurant scolaire.	185,63
25/02/2016	ETNA PRODUCTION	Tampons à empreintes cartes d'identité + tampon pr	176,64
25/02/2016	SA ALBERT	Filtres chauffage gymnase + maintenance chaufferie	5 797,20
25/02/2016	NEXECUR PROTECTION	Location box télésurveillance et maintenance mensu	100,00
25/02/2016	MARRAUD SAS	Peinture logement secours d'urgence.	1 621,63
25/02/2016	CONTROLE TECHNIQUE SUD	Visite véhicule peugeot 504.	62,00
25/02/2016	HD SERVICES	Intervention sur serveur Mairie et intervention TB	125,00
25/02/2016	HD SERVICES	Intervention sur PC Melle RICHER + serveur Mairie	275,00
03/03/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 1ère quinzaine Février véhicules.	529,89
03/03/2016	COOPERATIVE REGIONALE	Thé réunion labyrinthe du 8 Février.	10,56
03/03/2016	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	40,66
03/03/2016	NOREMAT SAS	Barre de traction tracteur.	117,34
03/03/2016	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Disque dur externe + sacoche compta et nettoyage i	194,04
03/03/2016	SASU ADHE PUB	Panneau signalisation Maison du Canton office du t	101,76
03/03/2016	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Fourniture d'enrobé Janvier voirie.	722,70
03/03/2016	Editions S.E.D.	Livres école maternelle.	498,00
03/03/2016	PLD AUTO SARL	Réparation véhicule chardes vallet.	186,82
03/03/2016	ISS HYGIENE ET PREVENTION	Entretien dégraissage hottes salle des fêtes de Va	1 518,48
03/03/2016	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	107,36
03/03/2016	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Frais d'acte gestion de la voirie parcelle AB 91.	30,00
04/03/2016	SA ALBERT	Réfection plomberie sanitaires appartements n° 2 e	3 871,05
04/03/2016	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Réfection chaussées ruedes Genêts, place R Paillé	8 000,60
08/03/2016	TECHNIQUE ETANCHE	Situation n° 1 étanchéité toiture école maternelle	25 292,40
10/03/2016	BRUNET Jean-Marc	Pain restaurant scolaire Février.	201,96
10/03/2016	SIRF	Denrées restaurant scolaire.	442,09
10/03/2016	BMSO - POINT P	Fournitures diverses.	269,08
10/03/2016	SARL HORAUD MULTIMEDIA	Toner imprimante + papier A4 et A3.	932,23
10/03/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures diverses.	198,40
10/03/2016	VEDIF Collectivités	Barrières + potelet voirie.	2 820,00
10/03/2016	FABREGUE IMPRIMERIE	Reliures registres délibérations, arrêtés voirie e	318,58
10/03/2016	RABOTIN SAS	Location conteneur février.	96,00
10/03/2016	CLOCHARD Laurent - MACONNERIE GENERALE	Travaux sur abri et portail école de Vallet.	738,00
10/03/2016	MARRAUD SAS	Peinture couloir école élémentaire.	8 578,62

10/03/2016	LAROCHE Jérôme	Réparation tronçonneuse.	303,00
15/03/2016	SARL BLAMONT ET FILS	Combustible école élémentaire et salle municipale.	6 475,00
15/03/2016	INTERMARCHE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules.	782,52
15/03/2016	A2C SERVICES	Doubles clés.	96,60
15/03/2016	CACC	Petit équipement salle municipale + panneaux et po	405,22
15/03/2016	HD SERVICES	Intervention sur poste police municipale + réparat	175,00
15/03/2016	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Fournitures ateliers.	18,05
15/03/2016	PPG DISTRIBUTION	Peinture ateliers.	224,50
15/03/2016	SARL BOUE FRERES	Fournitures entretien tracteur + gyrophare.	367,58
15/03/2016	CEDEO	Petit matériel plomberie.	715,08
15/03/2016	ISS HYGIENE ET PREVENTION	Dératisation, desourisation restaurant scolaire, s	696,37
15/03/2016	HORIS SAS	Réparation four et piano salle des fêtes de Vallet	154,80
15/03/2016	FINAGAZ	Maintenance citerne gae salle des fêtes de Vallet	196,42
22/03/2016	SARL Guy GUERIN	Denrées restaurant scolaire.	188,29
22/03/2016	SICA SA CHARENTES-POITOU	Denrées restaurant scolaire.	307,85
22/03/2016	TRANSGOURMET OPERATIONS SAS	Denrées restaurant scolaire.	270,49
22/03/2016	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Gants chardes.	13,25
22/03/2016	SA FABIEN MATERIAUX	Aspirateur	254,20
22/03/2016	SAMEG MEUBLES GOIGOUX	Table école de chardes.	34,99
22/03/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit outillage vallet.	300,16
22/03/2016	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit outillage chardes.	166,69
22/03/2016	YESSS ELECTRIQUE	Matériel électrique ateliers	121,36
22/03/2016	BREAUD Sébastien	Fourniture plaque regard + réparation ridelle cami	74,40
22/03/2016	ETS J M BRUNEAU SA	Fournitures administratives.	560,90
22/03/2016	MILAN PRESSE	Abonnement revues bibliothèque.	96,00
22/03/2016	S.E.P.L. JOURNAL HAUTE SAINTONGE	Abonnement 2016 bibliothèque.	61,00
22/03/2016	PLD AUTO SARL	Réparation sur véhicule chardes vallet.	227,69
22/03/2016	GALILEE	Formation logiciel Indesign niveau 1 RICHER V serv	1 386,00
22/03/2016	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Impression bulletin municipal n° 1.	1 969,00
23/03/2016	SARL E.G.C.B. 17	Rénovation sacristie et mur de soutènement église	18 525,44
24/03/2016	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES	Acquisition 3 coffrets de prises électriques forai	8 888,92

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	section et n°	Surface parcelle	Surface habitable	Prix	Date	Bénéficiaire	Renonciation	Date de départ
26/11/2015	Philippe LAGRENAUDIE 26 voie romaine 33390 St Martin Lacaussade	Me Isabelle KLOPP BAUDRY 17150 Mirambeau	maison 91 rue du printemps	AB 91	6 a 58 ca	58 m2	15 000 €	01/12/2015	SCI GPB Pierre et Toit Le Bourg 33390 Anglade	x	10/12/2015
23/10/2015	Patrick GODICHAUD Le Breuil 16170 GOURVILLE	Me Catherine CENEDESE-GUILLOT bd d'encamp BP 10004 16170 ROUILLAC	terrain rue de St savin/Le Bourg ouest	AA 228,259	509 ca		15 000 €	08/12/2015	Olivier GUITTON 6 rue de St Savin 17130 Montendre	x	10/12/2015
01/12/2015	Sébastien LALANDE 6 marsac Vallet 17130 Montendre	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	maison 6 marsac Vallet 17130 Montendre	456 B n° 114,118,14 67,1685,16 87,1690	1827 ca		190 000 €	10/12/2015	Christophe JEAN/Virginie LESPINAS 12 cité Pagnolet 1 33820 St Ciers sur Gde	x	10/12/2015
01/12/2015	Claudette BOULLE 11 av Sulz am neckar 17130 Montendre	Me André ROQUES 71 av de la république 17150 Mirambeau	échange avec parcelle AS 835 (4153 ca)	AS 833,836	4151 ca		300 €	10/12/2015		x	10/12/2015
01/12/2015	Consorts Magnan	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	maison 1 B rue des chaumes	AC 101	1125 ca		42 000 €	10/12/2015	Marc LAVIN DE LA LAMA Le terrier de Chierzac 17210 BEDENAC	x	10/12/2015
11/12/2015	Consorts Roulleau	Me Ph, PLASKOWSKI 27 rue M. Greuet 60850 St Germer de Fly	maison 12 rue de lignières Charde	090 B n° 139,140	2915 ca		92 000 €	17/12/2015		x	18/12/2015
07/01/2016	Jean-Roger PONTAILLER	Me Pascal HAU-PALE 12 rue du palais de l'ombrière 33000 Bordeaux	maison 3 rue du petit paradis	AN 89	484 ca	70 ca	58 000 €	08/01/2016		x	11/01/2016

07/01/2016	Eric et Sandrine FRANCOIS	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	maison 6 rue des bruyères	AN 53 et 98	915 ca		95 000 €	08/01/2016	Serge PUEL 93 chemin de vignac 33360 Carignan de Bordeaux	x	11/01/2016
07/01/2016	Jeanne FAUCONET	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	maison 2 b rue du printemps	AB 170 et 184	3328 ca		118 000 €	08/01/2016	John FARRINGTON 18 Tyrell Avenue DA16 2BU WELLING - KENT	x	11/01/2016
14/01/2016	Cts Joyé/Fouché	Me Florence FUSTER- MILLERE 17270 Montguyon	cour	AA 114	28 ca		3 110 €	19/01/2016	Gabrielle JOYE 6b rue du four 17130 Montendre	x	21/01/2016
12/01/2016	NUNES LEITE JOAQUIM	Me Gérard GIBEAU 17300 ROCHEFORT	maison 32 rue de l'hôtel de ville	AA 57	2 a 72 ca		98 000 €	16/02/2016	Philippe LECOCQ 2 impasse Hélène BOUCHER 17200 ROYAN	X	15/02/2016
11/02/2016	BABIN Cédric	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	maison 27 rue de Bagatelle	AB 192, 195 et 197	6 a 11 ca		99 000 €	16/02/2016	Thierry LEGER Les Reganes 17210 SAINTE COLOMBE	X	16/02/2016
11/02/2016	ABONNAT Olivier	Me Laurent DAESCHLER BP 126 17500 JONZAC	maison 22 Route de Jussas	AS 42	6 a 71 ca		123 000 €	16/02/2016	Philippe CRUCHET 2 chemin du clos de l'étang 33620 CAVIGNAC	X	16/02/2016
16/02/2016	PRAUD Michel et MESPOULEDE	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	maison 14 Route de BLAYE	AA 47	4 A 97 CA		40 110 €	16/02/2016	Eric BARAT 32 RUE Baccalan 33600 PESSAC	X	17/02/2016
29/02/2016	JACQUEMIN Marc	Me Jérôme DELYFER 13 rue Principale 33820 ETAULIERS	maison 16 Rue des Brouillauds	AC 17	65 ca		55 000 €	01/03/2016	Thibeau GATINEL 4 rue des Vignobles 33480 AVENSAN	X	03/03/2016
02/03/2016	VERDON Lucile	Me FIEUZET 6 impasse des bruyères 17130 Montendre	Maison 42 Avenue de la République	AO n°180	6 a 26 ca		80 000 €	10/03/2016	Emmanuel FORT 7 rue du peu 17130 TUGERAS	X	11/03/2016
11/03/2016	LEBRUN MAGUY	Me Laurent DAESCHLER BP 126 17500 JONZAC	Terrain rue de la Rogère	AN n°128	20 A 01 ca		26 000 €	14/03/2016	SCI COURJAUD PLANCHENAUT 8 Aux Vieilles Vignes 33920 SAUJON	X	15/03/2016

Monsieur le Maire demande si un conseiller souhaite prendre la parole pour évoquer une affaire diverse.

Rien ne restant à l'ordre du jour et aucun conseiller ne demandant plus la parole, le Maire déclare la séance levée à 23h55.

Délibérations adoptées en séance	Objet
0171240DE040420161	Etat des acquisitions immobilières – année 2015
0171240DE040420162	Compte administratif 2015 - Commune
0171240DE040420163	Compte de gestion 2015 - Commune
0171240DE040420164	Affectation du résultat
0171240DE040420165	Fiscalité directe locale – Décision en matière de fixation des taux d'imposition des taxes directes locales
0171240DE040420166	Vote du budget primitif de la Commune 2016
0171240DE040420167	Compte administratif 2015 – lotissement du Pontignac
0171240DE040420168	Compte de gestion 2015 - lotissement du Pontignac
0171240DE040420169	Vote du budget primitif 2016 - lotissement du Pontignac
0171240DE0404201610	Compte administratif 2015 – lotissement du Clos de la Mauve
0171240DE0404201611	Compte de gestion 2015 - lotissement du Clos de la Mauve
0171240DE0404201612	Vote du budget primitif 2016 - lotissement du Clos de la Mauve
0171240DE0404201613	Compte administratif 2015 – lotissement Tivoli
0171240DE0404201614	Compte de gestion 2015 - lotissement Tivoli
0171240DE0404201615	Vote du budget primitif 2016 - lotissement Tivoli
0171240DE0404201616	Subventions de fonctionnement aux associations
0171240DE0404201617	Subventions exceptionnelles aux associations
0171240DE0404201618	Convention à passer avec le SDEER – Travaux neufs d'éclairage public Maison de la Rochefoucauld au Château et intégration de ces travaux
0171240DE0404201619	Convention à passer avec le SDEER pour divers travaux neufs d'éclairage public boulevard de Saintonge et intégration de ces travaux
0171240DE0404201620	Acquisition de la Gare et du terrain des anciens quais de chargement
0171240DE0404201621	Acquisition des anciens locaux de la RESE
0171240DE0404201622	Acquisition d'une parcelle pour l'aménagement d'une aire de conteneurs ordures ménagères et tri sélectif
0171240DE0404201623	Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural
0171240DE0404201624	Motion pour prévenir les conséquences, sur le territoire de la Commune, de la surpopulation des sangliers sur l'ensemble du canton des 3 Monts
0171240DE0404201625	Quartier Tivoli – Fixation du prix de vente des lots
0171240DE0404201626	Demande de subvention pour la solarisation du bassin ludique
0171240DE0404201627	Demande de subvention pour la réhabilitation d'une aile du centre culturel pour l'aménagement d'une salle de conférences, de projection et de concert
0171240DE0404201628	Demande de subvention pour la réhabilitation de salles associatives
0171240DE0404201629	Fixation du tarif de location d'un appartement
0171240DE0404201630	Modification d'indemnité
0171240DE0404201631	Création d'emplois saisonniers
0171240DE0404201632	Convention à passer pour l'exploitation d'un stand et d'un manège au lac Baron Desqueyroux
0171240DE0404201633	Convention précaire pour la location de la buvette du Bassin ludique
0171240DE0404201634	Convention précaire pour l'installation d'un circuit de quads électriques

Conseillers Municipaux présents	Signature
Bernard LALANDE	
Patrick GIRAUDEAU	
Elisabeth DIEZ	
Yves POUJADE	
Michel LATHIERE	
Marie-Noëlle TUGAS	
Ludovic POUJADE	
Elisabeth GLEIZES-NOCENTINI	
Didier DEFAYE	
Jacqueline GERVAIS	
Christophe BOULLE	
Stéphanie MAIMBOURG	
Nathalie LAUZEL	
Roseline LATHIERE-JOLY	
Marie GRUEL	
Janique CRIARD-HERAUD	
Anne-Laure PERRAULT	